1967: LE SURGÉLATEUR COLLECTIF DE CUNAC À 40 ANS

Extraits du registre des délibérations municipales de Cunac

Le surgélateur : création 1967-1968

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil qu'à la suite de demandes formulées par des habitants de la commune, un avant-projet concernant l'installation d'un surgélateur collectif a été établi par le Servie Spécialisé du Génie Rural.

La Commune de Cunac est dans l'obligation d'être responsable de cette installation, à charge pour elle de recouvrer le montant des dépenses qu'elle engagera auprès des abonnés [...]

La construction de la pièce destinée à recevoir le surgélateur se trouvera sur l'emplacement de l'ancien four communal [...]

(Conseil du 15 octobre 1967)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil, qu'une réunion d'information des futurs abonnés au surgélateur collectif a eu lieu le 21 octobre 1967.

Les 15 participants ont signé une demande de location.

Ils ont décidé en outre d'effectuer les travaux de maçonnerie, zinguerie, menuiserie et couverture par eux-mêmes, les matériaux nécessaires étant pris en charge par la Commune, chargée de la réalisation [...]

(Conseil du 12 novembre 1967).

Monsieur le Maire informe le Conseil de ce que le groupement constitué pour l'installation d'un surgélateur collectif agricole, après consultation des deux seuls constructeurs d'appareils à plaques, les appareils à air pulsé ayant été éliminés à priori, le choix s'est porté sur les appareils de la Société GALGAZ de Grenoble.

Cette société a présenté des propositions pour des caissons s de 370 litres alors que ceux présentés par les Etablissements Raynaud à Carmaux n'ont qu'une capacité de 280 litres.

Le Service de l'Aménagement Rural, directeur des travaux, a formulé un avis favorable tant au point de vue technique que financier [...]

(Conseil du 11 février 1968).

Monsieur le Maire précise au Conseil que l'installation du surgélateur collectif étant terminée et la mise en froid effective depuis plusieurs jours, les caissons ont été attribués aux demandeurs.

Il y a donc lieu de préciser les conditions de location et le règlement de fonctionnement [...]

Il propose donc à l'Assemblée de fixer la location des caissons s à 20,00 F par caisson et par mois à compter du 1er mars 1968 [...]

(Conseil du 17 mars 1968).



Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil que le surgélateur collectif a été installé le 12 mars 1968 et qu'il a été procédé à sa mise à froid le même jour.

Il propose que sa gestion totale soit confiée au Syndicat agricole de Cunac, dont le Président actuel est Noual Germain, domicilié à Flaujou, commune de Cunac [...]

(Conseil du 7 avril 1968).

Le surgélateur aujourd'hui :

- → géré par l'Association de Gestion du Surgélateur
- → Président : Christian SABATHIER 2 05 63 55 00 26
- → local de 42 m², au niveau du 23, Grand'Rue, comprenant 30 casiers individuels de 370 litres et un ensemble de compression frigorifique
- → cotisation 2007 : 46 € par casier
- → tous les casiers sont occupés.